

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	04.11.2014	09:42		DJSC	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Groupe PopVertsSol	Lié à:
Titre: Amendement au projet de loi sur la police neuchâteloise	ad 14.021
Contenu: <i>Art. 111, al. 2</i> ² Lorsque l'intervention résulte de circonstances qui la rendent nécessaire, ou d'une demande particulière, la police peut en facturer les frais au bénéficiaire de l'intervention <i>en cas d'abus manifeste</i> .	
Motivation (facultatif):	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Daniel Ziegler, président du groupe PVS	
Autres signataires (nom, prénom)	
Laurent Debrot	
Martha Zurita	
François Konrad	
Doris Angst	
Théo Bregnard	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER